

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : Sciences Économiques et Sociales

Session 2026, Amérique du Nord, jour 2 | Corrigé indicatif

À utiliser pour réviser, pas pour recopier le jour J.

DISSERTATION : l'action des pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique est-elle efficace ?

Accroche et problématique

Le climat est un bien commun mondial. Personne ne peut en être exclu, et ce que l'un émet pèse sur tous les autres. Les pouvoirs publics disposent de plusieurs leviers pour agir : la réglementation, la taxation, le marché de quotas, ou encore les accords internationaux. Mais ces outils donnent-ils des résultats à la hauteur de l'enjeu ? Le document 1 montre que les émissions de l'Union européenne ont reculé de 26,8 % entre 1990 et 2022, pendant que celles de la Chine étaient multipliées par près de quatre. Ce contraste résume bien la difficulté.

Problématique : les politiques climatiques menées par les États et les institutions parviennent-elles à réduire les émissions, ou se heurtent-elles à des limites qui en restreignent la portée ?

Annonce du plan

On verra d'abord que les pouvoirs publics ont mis au point des instruments qui produisent des effets réels (I), avant de mesurer les limites qui freinent leur efficacité, surtout à l'échelle mondiale (II).

I. Des instruments publics qui produisent des effets réels

A. La taxation et la réglementation orientent les comportements

L'État peut agir sur le prix du carbone par la fiscalité. Une taxe sur les émissions, en renchérissant les énergies fossiles, pousse les ménages et les entreprises à réduire leur consommation et à se tourner vers des alternatives moins polluantes. Le document 3 montre l'ampleur de ces recettes en France : près de 57 milliards d'euros de recettes fiscales environnementales en 2023, dont 39 milliards rien que pour le poste énergie/climat. La réglementation joue un rôle complémentaire (normes d'émission des véhicules, interdiction progressive des passoires thermiques à la location, normes sur les bâtiments neufs). Ces mesures contraignent directement les agents là où le signal-prix ne suffit pas.

B. Le marché de quotas met un prix sur la pollution

L'Union européenne a choisi un autre mécanisme : le marché de quotas d'émission. Le principe est simple. On fixe un plafond d'émissions, on distribue ou on vend des quotas aux entreprises, et celles-ci peuvent les échanger. Une firme qui pollue moins revend ses quotas, celle qui pollue plus doit en acheter. Le document 4 montre que le prix de la tonne de CO₂ sur ce marché est passé d'environ 5 euros en 2017 à plus de 80 euros en 2023. Cette hausse a un sens : plus le quota coûte cher, plus l'incitation à investir dans des procédés propres est forte. La baisse des émissions européennes vue dans le document 1 doit beaucoup à ce dispositif.

Transition

Ces instruments fonctionnent donc, au moins à l'échelle d'un pays ou d'un bloc régional. Le problème, c'est que le climat ne s'arrête pas aux frontières, et l'efficacité de ces politiques se heurte à plusieurs obstacles.

II. Une efficacité limitée par la dimension mondiale du problème

A. Le passager clandestin freine la coopération internationale

Comme le climat est un bien commun non excluable, chaque État profite des efforts des autres, qu'il participe ou non. C'est la logique du passager clandestin. Le document 2 le donne à voir : l'Accord de Paris repose sur des engagements volontaires, et la COP29 de Bakou en 2024 a buté sur la question du financement. Les pays développés se sont engagés à porter leur aide à 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, mais les pays en développement en réclamaient 1 000 milliards. L'écart entre la promesse et le besoin montre à quel point il est difficile de faire payer chacun à hauteur de sa responsabilité.

B. Les fuites de carbone et le report des émissions

Une politique climatique ambitieuse dans une zone peut déplacer le problème ailleurs plutôt que de le résoudre. Si l'Europe taxe lourdement ses industries, certaines entreprises délocalisent leur production dans des pays moins regardants, puis réimportent les biens. Les émissions baissent sur le papier européen, mais elles augmentent ailleurs. C'est exactement ce que suggère le document 1 : pendant que l'UE et le Royaume-Uni réduisent leurs émissions, la Chine, l'Inde et le Brésil les voient exploser. Une partie de ces émissions correspond à des biens consommés en Europe. C'est pour limiter ce phénomène que l'UE a instauré un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

C. Des inégalités qui compliquent l'effort commun

Les pays n'ont ni le même niveau de développement, ni la même responsabilité historique. Demander à l'Inde de réduire ses émissions au même rythme que la France revient à ignorer que des centaines de millions de personnes y accèdent tout juste à l'électricité. Le document 2 montre que le financement Nord-Sud est devenu le cœur des négociations, précisément parce que sans solidarité financière, les pays pauvres n'ont ni les moyens ni l'envie de freiner leur croissance. La France, par exemple, a engagé 7,2 milliards d'euros en 2023 pour l'action climatique dans ces pays. C'est réel, mais loin de suffire au regard des 1 300 milliards évoqués comme objectif mondial.

Bilan

L'action publique contre le changement climatique n'est donc ni un échec ni une réussite franche. À l'échelle européenne, les outils mis en place (taxe, quotas, normes) ont fait baisser les émissions de façon mesurable. À l'échelle mondiale, la logique du passager clandestin, les fuites de carbone et les inégalités entre pays rognent ces résultats. L'efficacité dépendra surtout de la capacité des États à tenir leurs engagements et à inventer des mécanismes qui rendent la coopération vraiment avantageuse, comme l'ajustement carbone aux frontières ou un financement Nord-Sud à la hauteur.

ÉPREUVE COMPOSÉE

Partie 1 : mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet : Vous présenterez les nouveaux enjeux de mobilisation de l'action collective.

L'action collective désigne l'action menée en commun par un groupe pour défendre une cause ou des intérêts partagés. Pendant longtemps, elle s'est organisée autour du conflit du travail, portée par les syndicats et structurée par le clivage entre salariés et patronat. Ce modèle a changé, et de nouveaux enjeux ont pris le relais.

Le premier changement touche les acteurs eux-mêmes. Les syndicats ne sont plus les seuls à mobiliser. Des associations, des ONG, des collectifs citoyens ou des mouvements informels prennent désormais une part importante de la contestation. Le taux de syndicalisation a fortement baissé en France, et la mobilisation passe souvent par des structures plus souples, parfois sans adhésion formelle.

Le deuxième changement concerne les objets de la lutte. Aux revendications matérielles classiques (salaires, conditions de travail) se sont ajoutés des enjeux dits post-matérialistes, au sens de Ronald Inglehart : l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des minorités, la qualité de vie. Les marches pour le climat ou les mouvements féministes en sont de bons exemples.

Le troisième changement tient aux moyens d'action. Le numérique a transformé la façon dont on se mobilise. Les réseaux sociaux permettent de diffuser une cause très vite, de coordonner des actions sans organisation centrale et de toucher un public large à faible coût. Cela aide à surmonter en partie le paradoxe de l'action collective décrit par Mancur Olson, selon lequel chacun a intérêt à laisser les autres se mobiliser à sa place. La visibilité immédiate et le sentiment d'appartenance créés en ligne abaissent le coût de l'engagement et limitent le comportement de passager clandestin.

Partie 2 : étude d'un document (6 points)

Question 1 : comparaison France / États-Unis en 2019 (2 points)

En 2019, le taux de croissance du PIB est de 2,0 % en France et de 2,6 % aux États-Unis. La croissance américaine est donc plus forte, mais la façon dont elle se compose diffère nettement.

En France, c'est le facteur travail qui porte la croissance, avec une contribution de 1,1 point, devant le capital (0,7 point). La productivité globale des facteurs ne contribue pas du tout cette année-là (0,0 point). Autrement dit, la croissance française de 2019 vient surtout de l'emploi mobilisé, pas des gains d'efficacité.

Aux États-Unis, les trois sources sont plus équilibrées : le travail apporte 0,8 point, le capital 0,8 point, et la PGF 0,8 point également. Le progrès technique pèse donc autant que l'accumulation des facteurs, ce qui n'est pas le cas en France. La croissance américaine repose sur une base plus large et, à long terme, plus solide.

Question 2 : l'accumulation des facteurs et la PGF comme sources de croissance (4 points)

La croissance économique vient de deux grandes sources : l'augmentation de la quantité de facteurs de production utilisés, et l'amélioration de leur efficacité. Le document les distingue clairement.

L'accumulation des facteurs joue d'abord. Quand un pays mobilise plus de travail (hausse de la population active, du nombre d'heures travaillées) ou plus de capital (investissement en machines,

en équipements), il produit davantage. Le document le confirme pour la France et les États-Unis, où le travail et le capital contribuent positivement à la croissance sur toute la période. Aux États-Unis en 2005, le travail apporte 1,0 point et le capital 1,0 point, soit déjà l'essentiel d'une croissance de 3,5 %.

Mais l'accumulation seule a ses limites. Le modèle de Solow montre que le capital connaît des rendements décroissants : chaque machine supplémentaire rapporte un peu moins que la précédente. À long terme, c'est donc la productivité globale des facteurs qui fait la différence. La PGF mesure la part de la croissance qu'on ne peut pas expliquer par la seule quantité de travail et de capital. Elle reflète le progrès technique, l'organisation du travail, la qualité de la main-d'œuvre.

Le document illustre le poids de cette source. Aux États-Unis en 2005, la PGF contribue à hauteur de 1,4 point, davantage que le travail ou le capital pris isolément. Au Japon en 2015, elle atteint 1,5 point alors même que le facteur travail recule (-0,3 point) du fait du vieillissement de la population. Sans les gains de productivité, la croissance japonaise aurait été négative cette année-là. Cela montre que le progrès technique peut compenser une démographie défavorable et rester le moteur de la croissance de long terme.

Partie 3 : raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : Vous montrerez que les évolutions des formes d'organisation du travail ont des effets positifs et négatifs sur les conditions de travail.

Mise en contexte

Depuis les années 1980, l'organisation taylorienne et fordiste, fondée sur la division stricte des tâches et la répétition, a reculé au profit de formes plus souples : équipes autonomes, polyvalence, responsabilisation des salariés. Ces évolutions ont changé le quotidien des travailleurs. Elles ont apporté des marges de manœuvre nouvelles, mais aussi de nouvelles formes de pression. Les documents montrent ce double visage.

I. Des évolutions qui améliorent certaines conditions de travail

Les nouvelles formes d'organisation donnent plus d'autonomie aux salariés. Le document 1 décrit le cas de Volvo et de l'entreprise française Favi. Dès les années 1980, ces entreprises ont supprimé des niveaux hiérarchiques et créé des équipes ou des cellules autonomes de quelques dizaines de personnes. Les salariés y décident eux-mêmes de leurs méthodes, fixent leurs objectifs et cherchent ensemble des solutions aux problèmes. Chez Favi, les ouvriers prenaient même contact directement avec les clients.

Cette autonomie a des effets concrets. Elle rompt avec la monotonie du travail à la chaîne et permet aux salariés de développer des compétences variées : organisationnelles, sociales, cognitives. Le document 3 le reconnaît dans sa première partie : un travailleur autonome, qui échappe à la répétition et s'implique dans son travail, est souvent plus épanoui. La sortie du cadre rigide taylorien est vécue comme un progrès. L'enrichissement des tâches et la participation aux décisions redonnent du sens au travail.

II. Des évolutions qui dégradent d'autres aspects du travail

Cette autonomie a une contrepartie : l'intensification du travail. Le document 2 le montre sur trois décennies. La part des salariés soumis à un rythme imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate est passée de 45,8 % en 1991 à 55,3 % en 2019 pour l'ensemble. Chez les

ouvriers, la proportion de ceux qui occupent régulièrement plusieurs postes a plus que doublé, de 5,2 % à 13,4 %. La polyvalence, présentée comme un atout, se traduit aussi par une charge mentale plus lourde et un rythme plus tendu.

Le document 3 met le doigt sur le paradoxe. L'autonomie réclamée par le management est en partie un leurre, car elle ne vaut que si les objectifs sont atteints. Le salarié devient responsable de ses résultats, ce qui le met sous pression permanente. Il doit gérer ses émotions, s'affirmer, rester mobile, et cette injonction au développement personnel sert surtout à le rendre plus productif. La flexibilité qui libère est aussi celle qui crée l'insécurité : la mobilité permanente fragilise, l'épanouissement personnel n'est encouragé que s'il sert la performance.

Ouverture

Les nouvelles formes d'organisation du travail ne sont donc ni purement positives ni purement négatives. Elles offrent de l'autonomie, de la variété, une participation aux décisions, mais elles intensifient le travail et déplacent la pression sur l'individu. Le même mot, autonomie, peut signifier liberté ou responsabilisation contrainte selon la façon dont l'entreprise l'organise. Cela pose une question de régulation : comment garder les bénéfices de ces organisations tout en protégeant la santé des salariés ?

Pour aller plus loin : [Prof de SES avec Groupe Réussite](#) | [Stage de révision au bac](#)